

## DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 21 mai deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

15 mai 2025

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, Mme Mireille BAUDRY, M. Éric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, M. Dominique GALLIER, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Luc HITTNER, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Date de signature,

03 juin 2025

Excusés - Ont donné procuration :

Nombre de conseillers

En exercice 29

Présents 23

Votants 29

Mme Émilie DUTOT à Mme Chantal DUTOT, Mme Fanny GENET-LACAILLE à Madame Mireille BAUDRY, M. Sylvain HEMARD à M. André RIC, M. Simon SAINT-MARTIN à M. Jacques TERRIAL, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER à Mme Céline CIVES, Mme Carol TARAVEL-CONDAT à Mme Sylvie CHRISTIAENS.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2025-029	Signature d'un protocole transactionnel avec
------------	--

Monsieur le Maire expose :

La commune de Rives-en-Seine a conclu avec Monsieur \_\_\_\_\_ un « bail de petites parcelles » (article L411-3 du code rural) en date du 26 février 2018 concernant les parcelles AE133 (pour partie) et AD160 en vue de leur mise en culture pour un projet de maraîchage « bio ».

Lorsque Monsieur \_\_\_\_\_ a pris en jouissance les terrains cités ci-dessus, il a mis les terrains en capacité de recevoir des cultures et installé des équipements nécessaires à l'exploitation notamment deux serres et un bâtiment type chalet.

Monsieur \_\_\_\_\_ a mis fin à son activité de manière précipitée pour des raisons personnelles et n'a pu rendre le terrain libre de toute occupation comme le prévoyait le bail. Pour autant, ces conditions ont permis à la commune de relouer les terrains et leurs équipements dans l'état pour une nouvelle mise en exploitation dans la continuité du projet.

Au vu de ces conditions, de la réclamation indemnitaire de Monsieur \_\_\_\_\_ et de la présentation de justificatifs, il est proposé de signer un protocole transactionnel avec Monsieur \_\_\_\_\_

le dédommagement à hauteur de 4 000 euros pour les investissements réalisés qui sont devenus de fait propriété de la collectivité et sont actuellement utilisés et entretenus par le nouveau locataire.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission affaires générales en date du 15 mai 2025,

Considérant qu'il convient de dédommager Monsieur I pour les investissements réalisés qui sont devenus de fait propriété de la collectivité et sont actuellement utilisés et entretenus par le nouveau locataire,

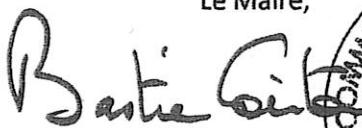
Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- De signer un protocole transactionnel avec Monsieur I comprenant un dédommagement à hauteur de 4 000 euros,
- De prévoir les crédits au budget 2025.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bastien CORITON



Le secrétaire de séance,



Didier BOUDET